

5579/21 ADD 1
(OR. en)

PRESSE 1
PR CO 1

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3784^e session du Conseil

Affaires étrangères

Points approuvés par voie de procédure écrite entre le 18 décembre 2020 et le 22 janvier 2021

Bruxelles, le 25 janvier 2021

Président

Josep Borrell Fontelles
Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Protocole d'accord UE-Colombie sur un programme de renforcement du dialogue politique et sectoriel et de la coopération pour la prochaine décennie..... 6
- Décision du Conseil établissant une approche commune concernant les éléments des certificats d'utilisateur final dans le cadre de l'exportation d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions..... 6
- Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie 6
- Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie - Transposition ONU 6
- Mesures restrictives en vue de lutter contre le terrorisme - Position commune 2001/931/PESC - notification préalable des motifs actualisés 6
- Biélorussie - Mesures restrictives - Notifications préalables des motifs actualisés 7
- Zimbabwe - Mesures restrictives - Notifications préalables..... 7
- Égypte - Mesures restrictives - Notifications préalables 7
- Réunion informelle des membres du Conseil conjoint UE-Cuba (vidéoconférence, 20 janvier 2021) 7
- Facilité d'investissement ACP: engagement des fonds provenant des remboursements 7
- Opération ATALANTA: mandat prorogé et étendu..... 7
- Prolongation des priorités de partenariat actuelles établies dans le cadre de la PEV 8

COMMERCE

- Brexit: commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale 8
- Brexit: accord de commerce et de coopération et l'accord 8

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES

–	Dérogation en matière de TVA - Lituanie	9
–	Aides d'État en faveur des institutions financières	9
–	Dérogation en matière de TVA - Pays-Bas	9
–	Plan d'action en matière douanière - Conclusions du Conseil	9
–	Fonds européen d'investissement - augmentation du capital	10

AFFAIRES INTÉRIEURES

–	Évaluations de Schengen	11
---	-------------------------------	----

AFFAIRES GÉNÉRALES

–	Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil	11
–	Réunion informelle des membres du Conseil de stabilisation et d'association UE-Serbie	11
–	Brexit: dresser une liste de vingt-cinq personnes disposées et aptes à siéger comme membres d'un groupe spécial d'arbitrage au titre de l'accord	12
–	Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 22/2020 de la Cour des comptes européenne	12

COVID-19

–	Règlement REACT-EU	12
---	--------------------------	----

PÊCHE

–	Mesures applicables dans la zone de la convention de la Commission interaméricaine du thon tropical	13
–	Autorisations de pêche pour les navires de pêche de l'UE dans les eaux du Royaume-Uni	13

AGRICULTURE

–	Contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels	13
–	Droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels	13
–	Accord de partenariat volontaire avec le Honduras	13
–	Règlement transitoire	14

RECHERCHE

–	Déclaration conjointe relative aux efforts de collaboration dans la recherche dans l'Arctique	14
–	Déclaration conjointe sur un programme pour les Balkans occidentaux	14

CULTURE

- Capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033..... 15

TRANSPORTS

- Connectivité - tunnel sous la Manche..... 15
- Connectivité de base du transport routier 15
- Connectivité du transport aérien* 16
- Sécurité aérienne 16
- Budget de la Communauté des transports 16

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 17

POINTS APPROUVÉS***Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil***

En raison de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, le Conseil a approuvé le 23 mars 2020 une dérogation temporaire à son règlement intérieur afin de faciliter la prise de décisions par procédure écrite ([6891/20](#)). La dérogation temporaire est actuellement en vigueur jusqu'au 19 mars 2021 (2021/26). Elle pourra être renouvelée si le maintien des circonstances exceptionnelles actuelles le justifie.

Cette dérogation permet aux ambassadeurs des États membres auprès de l'UE réunis au sein du Comité des représentants permanents (Coreper) de décider de recourir à la procédure écrite conformément aux règles de vote applicable à l'adoption de l'acte lui-même. Cela signifie que l'exigence d'unanimité qui existait pour toutes les décisions adoptées par voie de procédure écrite ne s'applique plus. L'objectif est donc de faciliter le recours à la procédure écrite pour contribuer à assurer la continuité des travaux du Conseil.

Pour plus d'informations concernant la dérogation temporaire, voir le [communiqué de presse](#).

Les résultats des procédures écrites conclues entre le 18 décembre 2020 et le 22 janvier 2021, qui auraient normalement été communiqués dans les résultats des sessions du Conseil, sont présentés ci-dessous. Il est possible que les résultats ayant été diffusés par un communiqué de presse du Conseil n'aient pas été inclus.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Protocole d'accord UE-Colombie sur un programme de renforcement du dialogue politique et sectoriel et de la coopération pour la prochaine décennie

Le Conseil a approuvé par procédure écrite l'adoption d'un protocole d'accord sur un programme établissant un dialogue politique renforcé entre l'UE et la Colombie. Le protocole d'accord devrait être signé lors de la visite officielle du président Duque à Bruxelles en janvier 2021.

Décision du Conseil établissant une approche commune concernant les éléments des certificats d'utilisateur final dans le cadre de l'exportation d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions

Le Conseil a approuvé par procédure écrite l'adhésion au principe d'une décision du Conseil établissant une approche commune concernant les éléments des certificats d'utilisateur final dans le cadre de l'exportation d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions.

Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie

Le Conseil a approuvé par procédure écrite la décision d'ajouter de nouvelles personnes à la liste des personnes faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE telle que fournie par les autorités tunisiennes concernant les procédures judiciaires en Tunisie.

Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie - Transposition ONU

Le Conseil a approuvé par procédure écrite la décision de mettre en œuvre la transposition d'une résolution de l'ONU au sujet de la Somalie, confirmant l'embargo sur les armes à l'exception de la technologie et des équipements à caractère militaire destinés au conseil/à la formation des FANS.

Mesures restrictives en vue de lutter contre le terrorisme - Position commune 2001/931/PESC - notification préalable des motifs actualisés

Le Conseil a décidé de recourir à la procédure écrite en vue d'actualiser la notification des motifs concernant des personnes faisant l'objet de sanctions de l'UE afin de lutter contre le terrorisme.

Biélorussie - Mesures restrictives - Notifications préalables des motifs actualisés

Le Conseil a approuvé par procédure écrite la décision d'actualiser la notification des motifs concernant des personnes faisant l'objet de sanctions de l'UE pour des actions relatives à la Biélorussie.

Zimbabwe - Mesures restrictives - Notifications préalables

Le Conseil a approuvé par procédure écrite la décision d'actualiser la notification des motifs concernant des personnes faisant l'objet de sanctions de l'UE pour des actions relatives au Zimbabwe.

Égypte - Mesures restrictives - Notifications préalables

Le Conseil a approuvé par procédure écrite l'avis à l'attention d'une personne à laquelle s'appliquent des mesures restrictives au regard de la situation en Égypte.

Réunion informelle des membres du Conseil conjoint UE-Cuba (vidéoconférence, 20 janvier 2021)

Le Conseil a approuvé la position à prendre au nom de l'UE lors de la réunion informelle des membres du Conseil conjoint UE-Cuba qui s'est tenue par vidéoconférence le 20 janvier 2021.

Facilité d'investissement ACP: engagement des fonds provenant des remboursements

Le Conseil a adopté une décision concernant l'engagement des fonds provenant des remboursements au titre de la facilité d'investissement ACP sur des opérations effectuées dans le cadre des 9^e, 10^e et 11^e Fonds européens de développement ([13990/20](#)).

Opération ATALANTA: mandat prorogé et étendu

Le Conseil a adopté une décision modifiant l'action commune 2008/851/PESC concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Prolongation des priorités de partenariat actuelles établies dans le cadre de la PEV

Le Conseil a approuvé les lettres que le haut représentant/vice-président de la Commission et le commissaire au voisinage et à l'élargissement doivent adresser aux voisins méridionaux de l'UE, à savoir le Liban, la Jordanie, l'Égypte, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, en ce qui concerne la prolongation des priorités de partenariat actuelles établies dans le cadre de la PEV.

COMMERCE

Brexit: commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale

Le Conseil a confirmé par procédure écrite ([5419/20](#)) son intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard du règlement délégué (UE).../... de la Commission du 4.12.2020 modifiant les annexes I et V du règlement (UE) 2019/125 concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union.

Brexit: accord de commerce et de coopération et l'accord

Le Conseil a adopté une décision relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord de commerce et de coopération avec le Royaume-Uni et de l'accord avec le Royaume-Uni relatif aux procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées et leur protection, dont le texte figure dans le document [13904/20](#).

Le Conseil a également convenu d'approuver les éléments suivants:

- l'accord de commerce et de coopération, dont le texte figure dans le document [14335/20 ADD 1 REV 2](#), sous réserve de la révision juridico-linguistique finale
- l'accord relatif aux procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées et leur protection, dont le texte figure dans le document [14335/20 ADD 2 REV 1](#), sous réserve de la révision juridico-linguistique finale
- les déclarations relatives à l'accord de commerce et de coopération et à l'accord relatif aux procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées et leur protection, qui figurent dans le document [14368/20](#)
- la notification de l'Union européenne au titre de l'accord de commerce et de coopération, qui figure dans le document [14367/20](#)
- la déclaration du Conseil, à inscrire au procès-verbal, dont le texte figure dans le document [14339/20](#)

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#) du 29 décembre 2020.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES

Dérogation en matière de TVA - Lituanie

Le 22 janvier 2021, le Conseil a adopté une décision autorisant la Lituanie à octroyer une franchise de taxe sur la valeur ajoutée aux assujettis dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 55 000 euros ([14307/20](#)).

La décision s'appliquera du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Aides d'État en faveur des institutions financières

Le 22 décembre, le Conseil a approuvé des conclusions sur le rapport spécial 21/2020 de la Cour des comptes européenne, intitulé "Contrôle des aides d'État en faveur des institutions financières dans l'UE: un bilan de qualité s'impose" ([14080/20](#)).

Dérogation en matière de TVA - Pays-Bas

Le 18 décembre 2020, le Conseil a adopté une décision autorisant les Pays-Bas à exclure la TVA due sur les biens et services du droit à déduire la TVA lorsque les biens et services en question sont utilisés à plus de 90 % pour les besoins privés d'un assujetti ou ceux de son personnel ou, plus généralement, à des fins étrangères à son entreprise ou pour des activités non économiques ([13508/20](#)).

L'objectif de cette mesure est de simplifier la procédure de perception de la TVA et d'éviter certaines formes de fraude ou d'évasion fiscales.

La décision du Conseil s'appliquera du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Plan d'action en matière douanière - Conclusions du Conseil

Le 18 décembre 2020, le Conseil a approuvé des conclusions relatives à la communication de la Commission intitulée "Faire passer l'union douanière à l'étape supérieure: un plan d'action" ([14292/20](#)). Le plan d'action prévoit plusieurs initiatives destinées à rendre les douanes de l'UE plus intelligentes, plus innovantes et plus efficaces dans un contexte marqué par une série de défis, dont l'essor de la numérisation et du commerce électronique ainsi que la sortie du Royaume-Uni du marché unique et de l'union douanière de l'UE.

Dans ses conclusions, le Conseil se félicite du plan d'action de la Commission et souligne que la coopération est la clé qui permettra de relever les défis complexes dans le domaine douanier, dans le plein respect des compétences et des responsabilités des institutions et des États membres de l'UE. En règle générale, l'union douanière de l'UE fonctionne bien. Les mesures prises pour améliorer son fonctionnement devraient donc s'appuyer sur les ressources, structures et procédures existantes, tout en tenant compte des innovations et de l'évolution des situations dans lesquelles opèrent les douanes. Le groupe à haut niveau des directeurs généraux des douanes, au sein du Conseil, étudiera la mise en œuvre des actions liées au domaine douanier présentant un intérêt stratégique ainsi que leur cohérence avec les conclusions.

Concernant les initiatives spécifiques présentées par la Commission, le Conseil:

- invite la Commission à établir, en étroite coopération avec les États membres, une description détaillée des tâches et du rôle des capacités d'analyse communes de l'UE, constituant une nouvelle plateforme analytique pour la collecte, l'analyse et le partage des principales données douanières;
- en ce qui concerne le commerce électronique, encourage la Commission à examiner plus avant l'utilisation à des fins douanières des données collectées sur la TVA et attend avec intérêt l'évaluation par la Commission de la faisabilité de la mise en place d'obligations de déclaration douanière pour les acteurs du commerce électronique, en particulier les plateformes de vente en ligne, afin de faciliter des contrôles plus efficaces et de lutter contre la fraude aux droits de douane et la fraude fiscale;
- attend avec intérêt la mise en place envisagée d'un système de guichet unique de l'UE pour les douanes permettant aux entreprises d'effectuer les formalités douanières sur un portail unique et insiste sur le fait qu'une harmonisation suffisante des exigences en matière de déclaration dans les domaines d'action autres que douaniers est une condition préalable à la bonne mise en œuvre de ce guichet unique;
- souligne l'importance que revêtent des équipements douaniers modernes et fiables;
- est d'avis que la coopération entre les autorités douanières, la police et d'autres services répressifs doit être améliorée;
- se félicite du lancement d'un groupe de réflexion composé des États membres et de parties prenantes afin d'examiner comment poursuivre la modernisation de l'union douanière et demande que le mandat du groupe soit clairement défini en concertation avec les États membres.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Fonds européen d'investissement - augmentation du capital

Le 22 décembre 2020, le Conseil a adopté une décision du Parlement européen et du Conseil autorisant la Commission à voter en faveur d'une augmentation du capital autorisé du Fonds européen d'investissement ([59/20](#)).

La Commission sera autorisée à voter au nom de l'Union, lors de l'assemblée générale du Fonds européen d'investissement, en faveur de l'augmentation proposée de 2,87 milliards d'euros du capital autorisé du Fonds.

AFFAIRES INTÉRIEURES

Évaluations de Schengen

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2019 de l'application, par la Hongrie, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la protection des données ([5533/21](#)).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2020 de l'application, par la Belgique, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour ([5536/21](#)).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2019 de l'application, par la Slovaquie, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la protection des données ([5534/21](#)).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant des recommandations destinées à remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de Chypre en vue de remplir les conditions nécessaires à l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine de la protection des données ([5535/21](#)).

AFFAIRES GÉNÉRALES

Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil

Le Conseil a adopté une décision portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 et prorogée par les décisions (UE) 2020/556, (UE) 2020/702, (UE) 2020/970, (UE) 2020/1253 et (UE) 2020/1659 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19, dont le texte figure dans le document [14256/20](#).

Réunion informelle des membres du Conseil de stabilisation et d'association UE-Serbie

Le Conseil a approuvé la position commune de l'Union européenne en vue de la réunion informelle des membres du Conseil de stabilisation et d'association UE-Serbie, dont le texte figure dans le document [13079/20](#).

Brexit: dresser une liste de vingt-cinq personnes disposées et aptes à siéger comme membres d'un groupe spécial d'arbitrage au titre de l'accord

Le Conseil a adopté une décision ([5476/20](#)) relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique en ce qui concerne l'adoption d'une décision dressant une liste de 25 personnes disposées et aptes à siéger comme membres d'un groupe spécial d'arbitrage au titre de l'accord et concernant une liste de réserve de personnes disposées et aptes à siéger comme membres, désignés par l'Union, d'un groupe spécial d'arbitrage au titre de l'accord.

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 22/2020 de la Cour des comptes européenne

Le Conseil a approuvé des conclusions sur le rapport spécial n° 22/2020 de la Cour des comptes européennes, intitulé "L'avenir des agences de l'UE – La souplesse et la coopération pourraient être renforcées", dont le texte figure dans le document [14270/20](#).

COVID-19

Règlement REACT-EU

Le 22 décembre 2020, le Conseil a adopté par procédure écrite, tous les États membres ayant voté pour, le règlement REACT-EU visant à mettre des ressources financières supplémentaires à la disposition des États membres et des régions les plus touchés par la pandémie de COVID-19 ([5506/20](#)).

Le règlement fait partie des mesures législatives d'urgence prises conformément aux règles de la politique de cohésion afin de contribuer à lutter contre les effets de la COVID-19. Il mettra un montant de 47,5 milliards d'euros provenant de l'instrument Next Generation EU à disposition par l'intermédiaire des Fonds structurels afin de soutenir, principalement, les services de santé, l'emploi ainsi que les petites et moyennes entreprises dans le cadre d'une reprise écologique et numérique. REACT-EU peut financer des programmes en vigueur depuis le 1^{er} février 2020. Le règlement est entré en vigueur le 29 décembre 2020, un jour après sa publication au [Journal officiel de l'Union européenne](#).

PÊCHE

Mesures applicables dans la zone de la convention de la Commission interaméricaine du thon tropical

Le Conseil a adopté un règlement établissant des mesures de gestion, de conservation et de contrôle applicables dans la zone de la convention de la Commission interaméricaine du thon tropical et modifiant le règlement (CE) n° 520/2007 du Conseil, dont le texte figure dans le document PE-CONS 50/20.

Autorisations de pêche pour les navires de pêche de l'UE dans les eaux du Royaume-Uni

Le Conseil a adopté un règlement en ce qui concerne les autorisations de pêche pour les navires de pêche de l'Union dans les eaux du Royaume-Uni et les opérations de pêche des navires de pêche du Royaume-Uni dans les eaux de l'Union, dont le texte figure dans le document PE-CONS 68/20.

AGRICULTURE

Contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels

Le Conseil a adopté un règlement ([13202/20](#)) modifiant le règlement (UE) n° 1388/2013 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels.

Droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels

Le Conseil a adopté un règlement ([13205/20](#)) modifiant le règlement (UE) n° 1387/2013 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels.

Accord de partenariat volontaire avec le Honduras

Le Conseil a adopté une décision relative à la signature de l'accord de partenariat volontaire entre l'UE et la République du Honduras sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document [12513/20](#). Toutes les délégations, sauf la Belgique, ont approuvé l'adoption.

Règlement transitoire

Le Conseil a adopté un règlement établissant des dispositions transitoires relatives au soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) en 2021 et 2022, et modifiant les règlements (UE) n° 1305/2013, (UE) n° 1306/2013 et (UE) n° 1307/2013 en ce qui concerne les ressources et leur application en 2021 et 2022 et le règlement (UE) n° 1308/2013 en ce qui concerne les ressources et la répartition de ce soutien pour les exercices 2021 et 2022, dont le texte figure dans le document PE-CONS 29/20. Toutes les délégations ont voté pour, à l'exception du Royaume-Uni, qui s'est abstenu.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

RECHERCHE

Déclaration conjointe relative aux efforts de collaboration dans la recherche dans l'Arctique

Le 22 janvier 2021, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir, au nom de l'UE, des négociations avec les participants de la réunion ministérielle scientifique sur l'Arctique sur une déclaration conjointe relative aux efforts de collaboration dans la recherche dans l'Arctique. La déclaration conjointe devrait mettre l'accent sur les préoccupations liées au réchauffement de la région arctique et aux conséquences que cela a aux niveaux régional et mondial. À l'issue des négociations, la Commission sollicitera l'approbation du Conseil pour la signature de ladite déclaration conjointe non contraignante ([14134/20](#)).

Déclaration conjointe sur un programme pour les Balkans occidentaux

Le 22 janvier 2021, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir, au nom de l'UE, des négociations avec les Balkans occidentaux relatives à une déclaration conjointe non contraignante sur un programme pour les Balkans occidentaux en matière d'innovation, de recherche, d'éducation, de culture, de jeunesse et de sport. La déclaration conjointe devrait mettre l'accent sur l'engagement commun des Balkans occidentaux et des partenaires européens à progresser ensemble sur une voie européenne dans les domaines susmentionnés. À l'issue des négociations, la Commission sollicitera l'approbation du Conseil pour la signature de ladite déclaration conjointe non contraignante ([14132/20](#)).

CULTURE

Capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision n° 445/2014/UE instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033, dont le texte figure dans le document PE-CONS 55/20.

TRANSPORTS

Connectivité - tunnel sous la Manche

Le 22 décembre 2020, le Conseil a approuvé par procédure écrite la position du Parlement européen en première lecture concernant un projet de règlement relatif à certains aspects de la sécurité et de la connectivité du transport ferroviaire en ce qui concerne l'infrastructure transfrontalière reliant l'Union et le Royaume-Uni par la liaison fixe transmanche.

Le règlement est par conséquent adopté dans la formulation correspondant à la position du Parlement européen (PE-CONS 60/20).

Connectivité de base du transport routier

Le 22 décembre 2020, le Conseil a approuvé par procédure écrite la position du Parlement européen en première lecture concernant un projet de règlement relatif à des règles communes garantissant une connectivité de base du transport routier de marchandises et de passagers après la fin de la période de transition prévue dans l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Le règlement proposé couvre une connectivité de base en ce qui concerne le transport routier tant de marchandises que de passagers pendant six mois, pour autant que le Royaume-Uni en fasse de même pour les transporteurs de l'UE.

Le règlement est par conséquent adopté dans la formulation correspondant à la position du Parlement européen (PE-CONS 65/20).

Connectivité du transport aérien*

Le 22 décembre 2020, le Conseil a approuvé par procédure écrite la position du Parlement européen en première lecture concernant un projet de règlement relatif à des règles communes garantissant une connectivité de base du transport aérien à l'issue de la période de transition prévue dans l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Le règlement assurera la fourniture de certains services aériens entre le Royaume-Uni et l'UE pendant 6 mois, pour autant que le Royaume-Uni en fasse de même.

Le règlement est par conséquent adopté dans la formulation correspondant à la position du Parlement européen (PE-CONS 66/20).

Sécurité aérienne

Le 22 décembre 2020, le Conseil a approuvé par procédure écrite la position du Parlement européen en première lecture sur un projet de règlement concernant certains aspects de la sécurité aérienne eu égard à la fin de la période de transition prévue dans l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Le règlement garantira que certains certificats de sécurité délivrés pour des produits puissent continuer à être utilisés sans interruption pour les aéronefs de l'UE, évitant ainsi l'immobilisation de ces aéronefs.

Le règlement est par conséquent adopté dans la formulation correspondant à la position du Parlement européen (PE-CONS 67/20).

Budget de la Communauté des transports

Le 22 décembre 2020, le Conseil a adopté par procédure écrite une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne l'adoption du budget de la Communauté des transports pour 2021 ([11353/20](#), [11356/20](#)).

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le 14 janvier 2021, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à:

- la demande confirmative n° 23/c/01/20 (cf.[CM 4557/20](#))
- document: [12676/20](#).

et à

- la demande confirmative n° 26/c/01/20 (cf.[CM 1066/20](#))
 - document: [13399/20](#).
-